



**HAL**  
open science

## Le Pacifique-Sud entre deux eaux : Convoitises chinoises et souverainetés polynésiennes en tension

Valentin Raymond, Julia Fertil, Camille Mazé, Alexander Mawyer

### ► To cite this version:

Valentin Raymond, Julia Fertil, Camille Mazé, Alexander Mawyer. Le Pacifique-Sud entre deux eaux : Convoitises chinoises et souverainetés polynésiennes en tension. Ouvrage inconnu pour l'heure car l'éditeur a changé mais le projet éditorial tient toujours, In press. hal-04347836

**HAL Id: hal-04347836**

**<https://hal.science/hal-04347836>**

Submitted on 15 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le Pacifique-Sud entre deux eaux : Convoitises chinoises et souverainetés polynésiennes en tension

Auteurs : Valentin RAYMOND, Julia FERTIL, Camille MAZÉ, Alexander MAWYER

## Introduction

Les écosystèmes insulaires sont connus pour la richesse de leur biodiversité, mais aussi pour être le lieu d'importantes dégradations environnementales menaçant leur durabilité <sup>1</sup>. L'exploitation de la biodiversité marine renforce ainsi la crainte de certaines populations face à l'accaparement de ressources alimentaires et économiques, de même qu'elle conduit à des stratégies d'adaptation dans une période de changement climatique et de dégradation croissante des écosystèmes <sup>2</sup>.

Dans le Pacifique-Sud, les pays et territoires membres de la Communauté du Pacifique (CPS) représentent une richesse marine exceptionnelle avec une surface globale de Zones Économiques Exclusives (ZEE) d'environ 40 millions de kilomètres carrés. Ces territoires et leurs eaux territoriales suscitent un vif intérêt des puissances extérieures à la région <sup>3 4</sup>, menant par exemple à la conclusion d'accords sectoriels à l'image de la pêche des thonidés par des flottes américaines et européennes <sup>5</sup>. Mais ces eaux territoriales et leurs ressources font également l'objet de stratégies multisectorielles, à commencer par le narratif des États du Pacifique-Sud dénommée « Pacifique bleu » <sup>6</sup>, les stratégies occidentales « Indo-Pacifique » <sup>7</sup> ou encore les « Nouvelles routes de la soie » de la République Populaire de Chine (RPC) <sup>8 9</sup>.

Depuis les années 1990, la RPC est progressivement devenue un acteur majeur dans l'océan Pacifique. Elle y a activé, comme dans l'océan Indien, des leviers d'influence à la fois économique, diplomatique et politique, de telle sorte que sa présence est devenue source d'inquiétudes pour les États insulaires du Pacifique, les puissances régionales mais aussi

---

<sup>1</sup> RUSSELL, James Charles, KUEFFER Christoph, « Island Biodiversity in the Anthropocene » in : *Annual Review of Environment and Resources*, 2019, n°44, p. 31-60.

<sup>2</sup> KELMAN, Ilan, « How can island communities deal with environmental hazards and hazard drivers, including climate change? » in : *Environmental Conservation*, 2017, n°44, p. 244-253.

<sup>3</sup> HVIVING, Edvard, BAYLISS-SMITH, Tim, *Islands of rainforest: agroforestry, logging and eco-tourism in Solomon Islands*, Routledge, 2017, 404p.

<sup>4</sup> TILOT, Virginie, GUILLOUX, Bleuenn, WILLAERT, Klaas, MULALAP, Clément Y., BAMBRIDGE, Tamatoa, D'ARCY, Paul, MAWYER, Alexander, GAULME, François, KACENELENOBOGEN, Edwige, JEUDY DE GRISSAC, Alain, MORENO NAVAS, Juan, DAHL, Arthur, « The Concept of Oceanian Sovereignty in the Context of Deep Sea Mining in the Pacific Region » in : *Frontiers in Marine Science*, 2021, 8.

<sup>5</sup> AQORAU, Transform, « How Tuna is Shaping Regional Diplomacy », in G. Fry et S. Tarte (dir.): *The New Pacific Diplomacy*, ANU Press, 2015, 223-235.

<sup>6</sup> KABUTAULAKA, Tarcisius, « Mapping the Blue Pacific in a changing regional order » in : *The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands*, Australian National University Press, 2021, p. 41-69.

<sup>7</sup> PAJON, Céline, « Two Shades of Blue: Europe and the Pacific Islands, strategic partners in the Indo-Pacific era » in : *Briefings de l'Ifri*, 2022.

<sup>8</sup> AL WARDI, Sémir, REGNAULT, Jean-Marc, SABOURET, Jean-François, *L'Océanie convoitée: histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, France, CNRS éditions, 2017.

<sup>9</sup> AL WARDI, Sémir, REGNAULT, Jean-Marc, *L'Indo-Pacifique et les Nouvelles routes de la soie*, Api Tahiti éditions, Papeete, 2021.

extérieures<sup>10</sup>. Le gouvernement et certaines entreprises chinoises voient par exemple l'économie bleue – entendue comme l'ensemble des activités économiques relatives à l'océan – à la croisée d'enjeux économiques et stratégiques<sup>11 12</sup>. Or les activités comme la pêche et l'aquaculture, l'extraction minière et d'hydrocarbures ou encore le transport maritime font peser sur les écosystèmes marins le risque de dégradations que les présences chinoises pourraient exacerber.

Parfois exagérées<sup>13</sup>, les présences chinoises sont présentes localement dans des discours allant des pêcheurs jusqu'aux gouvernants, contribuant à l'émergence de polémiques relatives à l'accès et à l'exploitation des océans. Au-delà du sentiment de dépossession et d'exploitation abusive des océans qu'ils éveillent, ces exemples révèlent les enjeux de préservation et d'exploitation de la biodiversité marine et les frictions qui y sont liées<sup>14</sup>. Or la manière dont les présences chinoises impactent socialement et politiquement les territoires insulaires demeure sous-étudiée<sup>15</sup>. Non seulement les conséquences sur la préservation des écosystèmes marins et la sécurité alimentaire des populations locales, mais aussi les possibles transformations des relations à l'environnement et les modalités de gouvernement des ressources naturelles. D'autant que certaines populations du Pacifique-Sud revendiquent la souveraineté en matière de définition des conditions d'exploitation des océans<sup>16 17</sup>.

Plutôt que de tenir pour responsable la RPC des dégradations environnementales de la région, il s'agit donc à la fois d'identifier les présences chinoises pour en saisir la pluralité et l'éventuelle spécificité, ainsi que de comprendre dans quelles mesures les dynamiques - qu'elles soient marchandes, coloniales, alimentaires, environnementales - sont susceptibles de bouleverser les relations entretenues entre les communautés littorales et leurs environnements marins. Les présences chinoises, si tant est qu'elles se différencient d'autres actions étatiques ou extra étatiques par leurs natures et leurs impacts sur les écosystèmes, mériteraient alors une attention tout autant nuancée et détaillée que les dynamiques d'autres acteurs de la région.

La Polynésie française, avec 118 îles réparties en cinq archipels, environ 280 000 habitants et une ZEE de plus de 4,5 millions de km<sup>2</sup> fait partie des nouvelles zones d'intérêts pour des acteurs économiques, politiques et diplomatiques chinois (figure 1). Collectivité d'Outre-Mer (COM) de l'État français, la Polynésie française dispose d'un statut d'autonomie renforcée<sup>18</sup>, d'une histoire marquée par l'immigration chinoise<sup>19</sup> ainsi qu'une riche biodiversité qui en font

---

<sup>10</sup> SMITH, Graeme, WESLEY-SMITH, Terence, *The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands*, Australian National University Press, 2021.

<sup>11</sup> SZADZIEWSKI, Henryk, « Converging anticipatory geographies in Oceania: the Belt and Road Initiative and look North in Fiji » in : *Political Geography*, 77, 2020, p. 102-119.

<sup>12</sup> SZADZIEWSKI, Henryk, « Everyday geoeconomics: The belt and road initiative in Oceania » in : *Geographical Research*, 59(3), 2021, p. 483-488.

<sup>13</sup> SAUTEDÉ, Éric. « La Chine dans le Pacifique Sud : tropisme, défiance et normalisation » in : *Hermès, La Revue*, vol. 65, no. 1, 2013, p. 68-71.

<sup>14</sup> FRIEDLANDER, Alan M., « Marine conservation in Oceania: past, present, and future » in : *Marine Pollution Bulletin*, 135, 2018, p. 139-149.

<sup>15</sup> ASHALYNA, Noa, « China and the Pacific: the view from Oceania » in : *Political Science*, 70(3), 2018, p. 266-268.

<sup>16</sup> BAMBRIDGE, Tamatoa, D'ARCY, Paul, MAWYER, Alexander, « Oceanian Sovereignty: rethinking conservation in a sea of islands » in : *Pacific Conservation Biology*, vol. 27, n° 4, 2021, p. 345.

<sup>17</sup> MAWYER, Alexander, JACKA, Jerry K., « Sovereignty, conservation and island ecological futures » in : *Environmental Conservation*, vol. 45, n° 3, 2018, p. 238-251.

<sup>18</sup> Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

<sup>19</sup> SAURA, Bruno, *Tinito : la communauté chinoise de Tahiti*, Pirae, Tahiti, Polynésie française, Au vent des îles, 2003.

un cas d'étude particulièrement intéressant pour appréhender une présence chinoise riche et complexe dans le Pacifique-Sud.



Figure 1 : La Polynésie française dans l'océan Pacifique, Délégation polynésienne aux investissements

Or contrairement à des territoires souverains de la région, les dirigeants et investisseurs chinois se sont montrés moins intéressés par les territoires ultramarins français. L'une des raisons tient peut-être à l'héritage et la continuité de certaines dynamiques coloniales qui traversent encore ces territoires et leurs populations <sup>20</sup>.

Ainsi ce chapitre ouvre la voie à une étude de l'influence – réelle ou supposée – de la RPC sur les écosystèmes marins et les communautés qui en dépendent dans un territoire du Pacifique régi par un pluralisme non seulement juridique et culturel <sup>21</sup> mais aussi politique. Tandis que les présences chinoises s'accroissent dans le Pacifique-Sud, dans quelles mesures ces présences autour de l'économie bleue polynésienne bouleversent le gouvernement de la mer et reconfigurent les relations entre humains et océan? Ce chapitre est le fruit de recherches conduites dans le cadre du projet scientifique Polycone – pour un usage durable des cônes marins de Polynésie française - qui s'intéresse aux modalités d'un gouvernement durable et éthique des océans.

Pour faciliter l'étude des multiples dynamiques sino-polynésiennes, les regards anthropologiques, socio-historiques et politistes seront combinés. La lecture des confrontations étatiques et des enjeux géopolitiques, stratégiques et militaires mériterait dès lors d'être nuancée pour révéler la complexité des relations de pouvoir et des rapports de force à l'œuvre <sup>22</sup>. Nous proposons ainsi d'analyser, à l'aide de la sociologie et de l'anthropologie politique de la mer, les enjeux qui s'entremêlent autour des modes de régulation et des tensions qui

<sup>20</sup> MACLELLAN, Nic, « Stable, Democratic and Western: China and French Colonialism in the Pacific » in : *The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands*, ANU Press, 2021, p. 197-231.

<sup>21</sup> BAMBRIDGE, Tamatoa, NEUFFER, Philippe, « Pluralisme culturel et juridique en Polynésie française : la question foncière », in : Hermès, La Revue, n° 32-33, 2002, p. 307-315.

<sup>22</sup> D'ARCY, Paul, « The Chinese Pacifics: A Brief Historical Review » in : *The Journal of Pacific History*, n°49, 2014, p. 396-420.

entourent les écosystèmes marins et côtiers de Polynésie française, dans leur profondeur historique et dans le contexte contemporain du changement global <sup>23</sup>. Cette approche nous permet d'analyser les tensions entre conservation et exploitation qui sévissent dans la région, tout en questionnant les dimensions relatives à leur gouvernance et notamment les modalités de souveraineté qu'elles cristallisent.

## **Multiples ressorts d'une présence chinoise en territoire ultramarin français**

### *De la genèse coloniale de la diaspora chinoise à sa créolisation*

Hormis les rencontres éphémères de marins embarqués à bord de navires à voiles durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la présence chinoise en Polynésie française est indissociable de l'histoire coloniale. L'effondrement de la production de coton lors de la guerre de Sécession aux États-Unis incita l'entrepreneur britannique William Stewart à implanter une plantation à Tahiti, conduisant à l'arrivée d'un millier de travailleurs chinois en 1865. Toutefois, la majorité des travailleurs repartirent en Chine concomitamment à la faillite de la plantation, en 1874, si bien que l'immigration chinoise ne se pérennise qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Qualifiés parfois « d'aventuriers marchands » <sup>24</sup>, les immigrés chinois investirent les principaux secteurs qui structurent à cette époque l'économie locale, à l'image de la vanille, du coprah ou de la nacre. Ils figurent rapidement parmi les plus importants groupes commerciaux, allant de simples marchands à des activités d'import-export <sup>25</sup>.

L'immigration chinoise coïncide par ailleurs avec les dynamiques de dépeuplement progressif et tragique des populations autochtones tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, non seulement en Polynésie française, mais dans l'ensemble du Pacifique oriental. Sur l'île de Tahiti par exemple, la population indigène ne comptait que 5 960 personnes en 1881, soit environ 4 % de la population au moment des premières rencontres avec les Européens un siècle plus tôt <sup>26</sup>. Une attention sensible à ces histoires sociodémographiques serait nécessaire pour comprendre l'incidence de telles dynamiques sur la société polynésienne de l'époque.

C'est dans ce contexte qu'à Tahiti, la communauté chinoise s'est structurée autour d'organisations culturelles, religieuses et par la suite politiques. La Chinese Nationalist League of Papeete voit le jour dès 1918, ainsi que la première école chinoise Koo Men Tong ou encore en 1921, l'association Philanthropique Chinoise de l'Océanie française <sup>27</sup>. Cette dernière figure parmi les plus anciennes associations culturelles chinoises de Polynésie française, sa création avait pour triple objectif « d'enseigner et promouvoir la culture chinoise, d'aider les membres de la communauté chinoise et d'entretenir les liens avec la Chine ». Un modeste temple chinois fut par ailleurs construit en 1937, avant d'être remplacé par le temple Kanti de Papeete (figure 2) <sup>28</sup>. L'installation pérenne des populations chinoises en Polynésie française, ainsi que

---

<sup>23</sup> MAZE, Camille, RAGUENEAU, Olivier, WEISBEIN, Julien, MARIAT-ROY, Émilie, « Pour une anthropologie politique de la mer » in : Revue Internationale d'Ethnographie, Société Européenne d'Ethnographie de l'Éducation, 2015, p. 189-202.

<sup>24</sup> TRÉMON, Anne-Christine, *Chinois en Polynésie française : migration, métissage, diaspora*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2010.

<sup>25</sup> NEWBURY, Colin Water, *Tahiti Nui: change and survival in French Polynesia, 1767-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 1980, p. 286.

<sup>26</sup> KIRCH, Patrick Vinton, RALLU, Jean-Louis, *The Growth and Collapse of Pacific Island Societies: Archeological and Demographic Perspectives*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, p. 29.

<sup>27</sup> TAHITI HERITAGE, « Palais de La philanthropique chinoise, Papeete » in : *Tahiti Héritage*, consulté le 25 avril 2022.

<sup>28</sup> TAHITI HERITAGE, « Temple chinois Kanti de Tahiti, Papeete » in : *Tahiti Héritage*, consulté le 25 avril 2022.

la reconnaissance de la République Populaire de Chine par la France en 1964 conduisent à leur naturalisation progressive. S'en suivra notamment la défense des intérêts de la communauté chinoise à Tahiti avec la création de partis politiques.



Figure 2 : Temple Kanti, Papeete, Tahiti, 19/02/2022 © Valentin Raymond

Majoritairement d'origine Hakka <sup>29</sup>, la communauté chinoise de Tahiti n'en est pas moins hétérogène, que ce soit du fait des différentes périodes d'immigration, dans le rapport individuel à la diaspora chinoise ou encore à la mémoire communautaire. D'ailleurs, l'intégration de ces derniers à la société polynésienne semble progressive, si bien que la notion de communauté chinoise est devenue inopérante à partir des années 1960 <sup>30</sup>. L'intégration n'est pas le simple fait d'une politique de naturalisation, mais aussi d'une volonté des communautés de s'intégrer à la société polynésienne, non seulement en matière de vie économique, mais aussi religieuse et politique.

Aujourd'hui, l'idée de créolisation de la société polynésienne est pourtant reprise pour insister sur le métissage ethnique à l'œuvre <sup>31</sup>, à tel point que la notion de diaspora ne serait plus valable <sup>32</sup>. Certains traits de la culture chinoise sont toutefois présents en Polynésie française, ne serait-ce que l'importance du Nouvel An chinois ou les habitudes alimentaires dans la gastronomie polynésienne, qui force à nuancer l'idée d'indigénisation des Polynésiens d'origine chinoise. D'autant plus qu'un rapprochement culturel qui consiste à comprendre les origines et renouer des liens avec leurs origines chinoises peut s'observer. Une telle dynamique pourrait être liée

---

<sup>29</sup> COPPENRATH, Gérald, *Les Chinois de Tahiti : De l'aversion à l'assimilation, 1865-1966*, Paris: Société des Océanistes, 1967, 144 p.

<sup>30</sup> SAURA, Bruno, *Tinito : la communauté chinoise de Tahiti*, op. cit.

<sup>31</sup> MA MUNG E., MU SI YAN L., SAURA, Bruno, *Diasporas chinoises et créolisations*, Paris, France, Éditions You Feng, 2016, 251 p.

<sup>32</sup> TRÉMON, Anne-Christine, *Chinois en Polynésie française : migration, métissage, diaspora*, op. cit., 425 p.

à l'émergence d'une politique bilatérale entre la République Populaire de Chine et la Polynésie française.

### ***Intérêts bilatéraux autour de l'économie bleue***

Depuis les années 2000 et plus particulièrement dans la dernière décennie se sont renforcées les relations entre la RPC et la Polynésie française, notamment sur la base de liens historiques<sup>33</sup>. Tant du côté polynésien que chinois, responsables politiques et représentants diplomatiques ont accentué les rencontres bilatérales avec pour objectif affiché le développement des relations économiques et culturelles.

Ainsi le voyage en Chine en 2002 de Gaston Flosse, à l'époque Président de la Polynésie française, eut pour but de développer les liens économiques entre les deux territoires. L'inauguration le 12 septembre 2007 à Papeete d'un Consulat de Chine témoigne d'une même volonté de renforcer les relations bilatérales. Au-delà du renforcement de ses liens avec la Polynésie française, ce « premier Consulat chinois aux DOM-TOM français » représente également pour la RPC l'affirmation de sa présence dans le Pacifique-Sud<sup>34</sup>. Par ailleurs, on observe une accentuation des relations culturelles, renouant avec les liens historiques, comme l'ouverture d'un institut Confucius en 2013 sous la Présidence d'Oscar Temaru. Dirigeant indépendantiste, ce dernier ne cache d'ailleurs pas sa fierté devant ses origines chinoises, des îles Cook et de Tahiti.

Le développement de ces relations s'observe également dans les relations entre les entreprises chinoises et les dirigeants polynésiens en matière d'économie bleue, allant du tourisme à l'aquaculture. Le projet aquacole de Hao est le symbole de cet intérêt croissant des investisseurs chinois, mais aussi du rôle proactif de certains partis politiques locaux. En 2012, le Président Oscar Temaru est à l'initiative du projet de ferme de Hao, signant un accord avec l'entreprise chinoise avant d'en faire la promotion devant l'assemblée polynésienne. Édouard Fritch, Président de la Polynésie française de 2014 à 2023, a également manifesté dans le cadre du projet de ferme aquacole l'intérêt pour le territoire polynésien d'être intégré à l'initiative chinoise de Route de la Soie. En affirmant qu'il n'y a aucune différence à ses yeux entre investisseurs chinois et américains<sup>35</sup>, il fait de la ZEE polynésienne un espace d'opportunités et de développement avant tout économiques dont le potentiel resterait actuellement sous-exploité. En effet, les activités liées à l'économie bleue ne représentaient qu'environ 5,3 % du chiffre d'affaires des entreprises polynésiennes en 2019<sup>36</sup>.

Largement déficitaire, la balance commerciale polynésienne cache difficilement la fébrilité d'un modèle économique dépendant de l'étranger, comme l'illustrent les principaux segments de l'économie bleue. La récente crise de la COVID-19 n'a fait qu'exacerber la situation précaire des deux principales économies du Pays que sont le tourisme et la filière perlière.

Néanmoins les dirigeants actuels sont, face à l'héritage colonial et les bouleversements apportés par la période du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP), à la recherche d'investisseurs étrangers pour dynamiser l'économie polynésienne et accroître son

---

<sup>33</sup> TRÉMON, Anne-Christine. « Un Consulat de Chine dans la France d'outre-mer » in : *Critique internationale*, vol. 42, no. 1, 2009, p. 119-140.

<sup>34</sup> *Ibidem*

<sup>35</sup> MACLELLAN, Nic, « Stable, Democratic and Western: China and French Colonialism in the Pacific », art. cité, p. 199.

<sup>36</sup> COUR DES COMPTES, CHAMBRE RÉGIONALE ET TERRITORIALE DES COMPTES, *La Gestion et la protection de la Zone Économique Exclusive de Polynésie française*, Observations définitives, S2021-2342-1, 2021, 37p.

indépendance vis-à-vis de la France. À cela s'ajoute le déséquilibre marqué par une histoire coloniale ayant fracturé économiquement le territoire polynésien, avec Tahiti d'un côté et les autres îles de l'autre<sup>37</sup>. Les eaux territoriales semblent dans ce contexte être une aubaine pour la politique de développement et de soutien des archipels éloignés, perspective dans laquelle les investisseurs étrangers semblent plus que bienvenus pour les dirigeants successifs du Pays.

Ainsi, la RPC porte un intérêt grandissant à ses relations avec la Polynésie française, au niveau politique, diplomatique et culturel, mais aussi concernant ses ressources halieutiques, ce qui n'est pas sans éveiller une certaine réticence de l'État français.

### ***Chasse gardée française et manoeuvres extra-légales***

Si le développement des relations culturelles, diplomatiques et économiques est impulsé par les responsables politiques polynésiens tels que Édouard Fritch, Oscar Temaru et Gaston Flosse, les responsables politiques français ont une position divergente à ce sujet. C'est ce que souligne en 2021 la déclaration du président Macron à propos du projet de ferme aquacole à Hao, affirmant que « [l']on ne peut pas être français un jour et chinois le lendemain »<sup>38</sup>. La France accueille avec méfiance l'entrée de la puissance chinoise dans le Pacifique-Sud, la conduisant à devoir être en concurrence avec d'autres États au sein même de ses territoires d'Outre-mer tels que la Polynésie française<sup>39</sup>.

Pourtant, depuis 1996 la Communauté de Polynésie française (CPF) acquiert une compétence générale en matière d'exploration, d'exploitation et de protection des ressources de la zone. L'État français dispose, pour sa part, de compétences de surveillance et de défense de la zone ; elle est également tenue de fournir une assistance technique via ses administrations nationales et ses institutions scientifiques. Juridiquement, la France n'a pas de compétence légale pour intervenir dans la gestion et l'exploitation des ressources marines en dehors de ces activités régaliennes. Lorsqu'il s'exprime sur le projet de Hao en juillet 2021, le Président Macron use de son statut pour faire autorité en dehors du cadre légal conféré à l'État. Cette prise de position illustre l'embarras de l'État français et la manière dont le Président n'hésite pas à avoir recours à un cadre extra-légal pour peser sur les affaires internes polynésiennes.

En effet, le développement des relations sino-polynésiennes s'intègre dans un contexte géopolitique et stratégique des Nouvelles routes de la soie que les puissances occidentales, dont la France, observent avec crainte, lui préférant en opposition le développement d'une stratégie Indo-Pacifique<sup>40</sup>. La Polynésie française et ses écosystèmes marins se trouvent ainsi pris au cœur d'enjeux d'influences et d'intérêts entre puissances françaises et chinoises. Bien que la France se soit dotée d'une stratégie Indo-Pacifique depuis les années 2010<sup>41</sup>, force est de constater les difficultés posées par le statut d'autonomie de la Polynésie française, limitée sa capacité de décision en matière d'économie bleue et d'investissements étrangers.

---

<sup>37</sup> MERCERON, François, MORSCHEL, Jean, « Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé », *Hermès, La Revue*, 65, 2013, p. 56-63.

<sup>38</sup> MARQUANT, Christophe, « Emmanuel Macron enterre la ferme aquacole de Hao mais y plante le RSMA » in : *Polynésie la 1<sup>ère</sup>*, 2021.

<sup>39</sup> FISHER, Denise, « One Among Many: Changing Geostrategic Interests and Challenges for France in the South Pacific » in : *Les Etudes du CERI*, vol. 216, 2015, p. 1-41.

<sup>40</sup> VERON, Emmanuel et LINCOT, Emmanuel, « Polynésie française et Océanie : quelles stratégies chinoises ? » in : *The Conversation*, 2018.

<sup>41</sup> GROSSER, Pierre, « Y a-t-il une tradition « indo-pacifique » française ? » in : *Revue Défense Nationale*, n° 844, 2021, p. 40-44.

Les intérêts divergents que les présences chinoises en Polynésie française soulèvent sont particulièrement visibles dans le secteur de l'économie bleue.

## **Des écosystèmes marins sous influences chinoises ?**

### *Une dépendance protéiforme autour de la production perlicole*

En Polynésie française, les huîtres perlières (*Pinctada Margaritifera*) sont principalement élevées dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, qui totalisent à eux seuls 96 % de la surface exploitée en 2020 <sup>42</sup>. L'exploitation de ces huîtres à lèvres noires a beaucoup évolué depuis les premiers contacts des Européens avec les territoires de Polynésie française, et a conduit à des transformations sociales et écologiques dont les présences chinoises révèlent quelques caractéristiques. Voyons cela à travers trois présences chinoises autour des huîtres perlières.

Avant le commerce contemporain de perles, l'exploitation des huîtres perlières se concentrait autour de l'exportation de la nacre contenue à l'intérieur des parois de l'huître. Depuis l'intensification des contacts avec les Européens au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de la nacre croît et avec elle le spectre d'une surexploitation. Récemment arrivés en Polynésie française, c'est entre autres dans cette économie naissante que les chinois s'engagèrent, à une époque où la nacre était utilisée pour la conception de boutons à usage vestimentaire. Si bien qu'en 1962, sept exportateurs sur les douze que compte la Polynésie française sont chinois <sup>43</sup>. Néanmoins, la transformation des huîtres perlières en ressource modifie profondément les équilibres écologiques lagonaires et ces économies insulaires. À tel point que ces logiques extractives durant près d'un siècle menacèrent la survie de l'espèce en Polynésie, contraignant à partir de 1874 les pouvoirs publics français à interdire progressivement la pêche d'huîtres dans les lagons les plus touchés.

En 1961, c'est dans les décombres de l'exploitation nacrière qu'est né l'élevage d'huître perlière. Les Chinois-Tahitiens jouèrent aux côtés des Français un rôle central dans l'émergence de la filière et notamment lors des premières tentatives d'élevage ainsi que le développement marchand. Bien qu'ils n'en fussent pas à l'initiative, certains d'entre eux investirent dans l'économie naissante de la perliculture. Robert Wan, qualifié aujourd'hui d'empereur de la perle, est l'un d'entre eux. La naissance de la perliculture va néanmoins entraîner des conflits avec les populations locales des Tuamotu en imposant un régime foncier basé sur des logiques occidentales de domaine public maritime en opposition avec les régimes fonciers Paumotu <sup>44</sup>, véritable schisme entre l'idée de propriété apportée par la logique française et les coutumes foncières préexistantes <sup>45</sup>.

Aujourd'hui deuxième ressource du Pays après le tourisme, la perliculture est largement dépendante de la RPC pour ses exportations avec 45 % d'exportation en valeur vers Hong

---

<sup>42</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, *Les exportations de produits perliers, fortement impactées par la Covid-19 en 2020*, Points Études et Bilans de la Polynésie française, n°1274, 2021, p. 1.

<sup>43</sup> SAURA, Bruno, *Tinito : la communauté chinoise de Tahiti*, op. cit., p.115

<sup>44</sup> RAPAPORT, Moshe, « Between Two Laws: Tenure Regimes in the Pearl Islands » in : *The Contemporary Pacific*, n°8(1), 1996, p. 33

<sup>45</sup> BAMBRIDGE, Tamatoa, « Issues about marine tenure in french Polynesia » in : *The Sea Within: marine tenure and cosmopolitical debates*, IWGIA, 2018, p. 99-115

Kong, tandis que le Japon totalise 41 % des exportations <sup>46</sup>. Enfin les greffeurs d’huître perlière sont en grande partie chinois (figure 3).



Figure 3 : Atelier de greffeur d’huître perlière, Tikehau, 12/07/2021 © Valentin Raymond

La crise du COVID-19 a malheureusement illustré les limites de ces interdépendances. L’impossibilité pour les acheteurs et greffeurs chinois de se rendre en Polynésie a fortement impacté la production et les exportations de perles dans un secteur déjà en difficulté depuis 2018. Par ailleurs, en ayant recours au plastique pour protéger les huîtres perlières des prédateurs, les lagons polynésiens qui comptent le plus de fermes perlières sont fortement sujets à la pollution au microplastique, menaçant ainsi la santé des écosystèmes lagunaires au-delà de la filière perlière <sup>47</sup>.

### ***Exploitation fulgurante des holothuries polynésiennes***

Les holothuries, également appelées bêche ou concombres de mer, appartiennent à la famille des échinodermes, aux côtés des oursins et des étoiles de mer. Ces espèces jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes marins, contribuant au recyclage de nutriments, à nettoyer les fonds marins de même qu’ils partagent de nombreuses synergies avec d’autres espèces marines.

Ils subissent toutefois, quel que soit l’océan, des pressions importantes compte tenu du développement trop rapide de pêcheur liée à la forte demande sur le marché asiatique <sup>48</sup>.

<sup>46</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, *Les exportations de produits perliers, fortement impactées par la Covid-19 en 2020*, art. cité.

<sup>47</sup> GARDON, Tony, EL RAKWE, Maria, PAUL-PONT, Ika, LE LUYER, Jérémy, THOMAS, Léna, PRADO, Enora, BOUKERMA, Kada, CASSONE, Anne-Laure, QUILLIEN, Virgile, SOYEZ, Claude, COSTES, Louis, CRUSOT, Margaux, DREANNO, Catherine, LE MOULLAC, Gilles, HUVET, Arnaud, « Microplastics contamination in pearl-farming lagoons of French Polynesia » in : *Journal of Hazardous Materials*, n°19, 2021, p. 126396

<sup>48</sup> ANDERSON, Sean C., FLEMMING, Joanna M., WATSON, Reg, LOTZE, Heike K., « Serial exploitation of global sea cucumber fisheries » in : *Fish and Fisheries*, n°12, 2011, p. 317-339.

Principalement des denrées alimentaires, certaines espèces sont aussi utilisées à des fins cosmétiques et pharmaceutiques. À l’image de la Polynésie française, de Pierre-et-Miquelon et de la Nouvelle-Calédonie, certains territoires français ne sont pas épargnés par ces dynamiques de surexploitation <sup>49</sup>.

Les holothuries, *rori* en tahitien, sont pêchées dans des quantités limitées par les populations polynésiennes, à l’image de quelques îles des Australes et des Marquises connues pour les manger crues ou cuites. Historiquement, le faible intérêt alimentaire pour ces espèces s’explique peut-être partiellement par le fait que « les anciens croyaient que les esprits des morts séjournaient quelque temps dans les “rori” avant de se rendre en d’autres lieux. Aussi utilise-t-on encore maintenant des “rori” pour faire cesser les infestations par les esprits des défunts » <sup>50</sup>.

Tout comme en Nouvelle-Calédonie, l’exploitation commerciale des holothuries en Polynésie française débute au XIX<sup>e</sup> siècle, avec une logique extractiviste et coloniale. En 2008, cette activité entre dans une nouvelle dimension, menaçant la santé des écosystèmes marins. C’est entre 2008 et 2012 que l’activité se développa à Tahiti et Moorea, si bien que l’exportation des bêches de mer atteint des records (tableau 1). Les exportations se concentrent alors en totalité vers Hong-kong, cœur du marché d’holothurie.

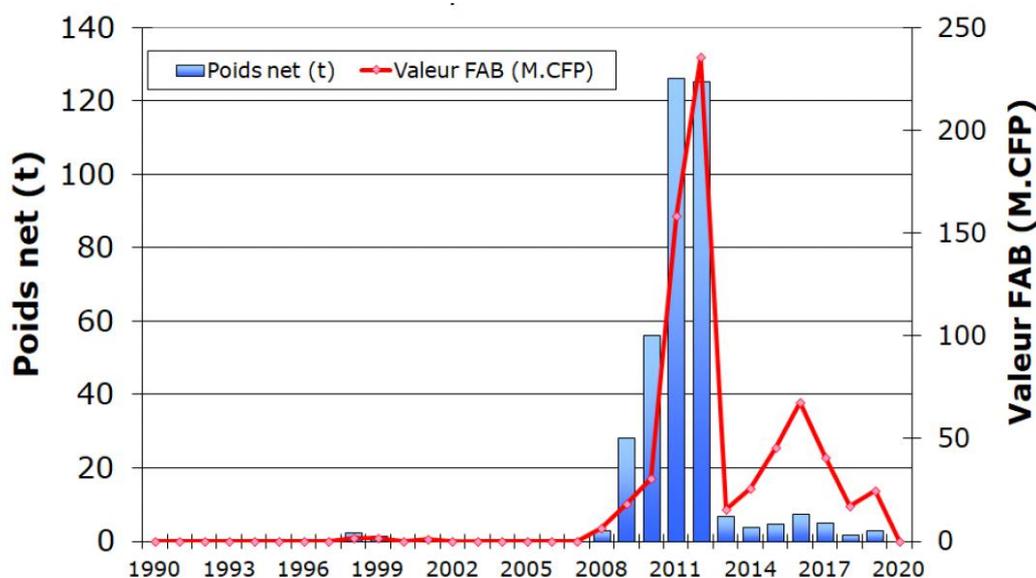


Tableau 1 : Évolution des exportations de bêches de mer <sup>51</sup>

Depuis 2012, la pêche commerciale a été réglementée par la Direction des Ressources Marines (DRM) avec pour objectif de préserver les espèces principalement ciblées par la traçabilité, l’imposition de taille minimale de capture et de quotas, l’établissement de zones de réserve et de mesures concernant les techniques et pratiques de pêche. À ce jour, la gestion est décentralisée au travers de comités de gestion locaux. En 2019, trois espèces d’holothuries, dont deux présentes en Polynésie française, ont été ajoutées à l’Annexe II de la CITES en raison de la menace qui pesait sur leur conservation, l’exportation de ces espèces est dorénavant soumise à l’obtention d’un permis.

<sup>49</sup> LE FLOC’H, Pascal, CHOPOT, Lucie, « Qui veut la peau du concombre de mer ? » in : The Conversation [en ligne], 2019.

<sup>50</sup> ACADÉMIE TAHITIENNE, « Rori », Farevanaa [en ligne], consulté le 26 avril 2022.

<sup>51</sup> DIRECTION DES RESSOURCES MARINES, *Bulletin statistique*, Édition 2020, 2020, p. 44

Le passage de ces espèces en ressource a certainement eu des conséquences sociales et écologiques majeures. Bien que mal documenté, on imagine sans peine les bouleversements à la fois pour les écosystèmes marins face à une surexploitation d'espèces déterminantes pour la santé des lagons, mais aussi pour les populations locales qui se sont investies dans la pêche à l'holothurie puis ont stoppé cette activité face à la réglementation naissante du Pays. D'ailleurs, certaines populations locales ont craint, face au développement fulgurant de cette pêcherie au tournant des années 2010, la surexploitation des holothuries<sup>52</sup>. À ce jour, le Pays souhaite mettre au point un élevage de *rori*, les expérimentations sont en cours.

Dans ce contexte, certaines espèces marines deviennent des ressources exportables sur le marché chinois. Le gain économique qu'elles représentent, quitte à peser sur la santé des écosystèmes, entraîne ainsi les populations locales et leur environnement dans de nouvelles relations.

### ***Investisseurs chinois et projet de ferme aquacole controversé à Hao***

La ferme aquacole de Hao est devenue un projet phare d'une aquaculture polynésienne en plein essor. Ce projet hors-norme, développé par l'entrepreneur chinois Wang Cheng avait pour objectif de produire 50 000 tonnes de poissons par an sur l'atoll de Hao au Tuamotu, d'une superficie de 47 km<sup>2</sup>, avec un lagon de 720 km<sup>2</sup>. Ayant fait fortune dans le secteur de la pêche industrielle en Afrique et au Moyen-Orient avant d'être conseiller du gouvernement chinois en matière de politique des pêches, Wang Cheng a également reçu la médaille polynésienne de l'Ordre de Tahiti Nui pour son projet de ferme aquacole.

Développé depuis une quinzaine d'années, ce projet est le deuxième plus gros investissement privé chinois dans le Pacifique-Sud. Il est soutenu depuis l'origine par les dirigeants polynésiens et la commune de Hao, notamment au travers d'un dispositif d'incitation fiscale important<sup>53</sup>, tandis que l'État français s'y est montré défavorable. Sur cet atoll connu pour être la base arrière du CEP, le projet se veut porteur de perspectives économiques.

Mais dès 2013, les habitants sont tiraillés entre l'État d'un côté, qui voit le projet d'un mauvais œil et le Pays de l'autre, qui le considère comme une opportunité d'ouvrir aux capitaux étrangers et de diminuer la dépendance économique vis-à-vis de l'État français. L'atoll est en effet, depuis la fin du CEP, à la recherche d'investissements et d'emplois. En 2013, le taux de chômage avoisinait les 21 %<sup>54</sup>. Toutefois le projet divise les habitants, certains y sont opposés, même si beaucoup voient positivement la création d'emplois depuis le départ des derniers militaires français<sup>55</sup>. Le projet était ainsi présenté comme une solution d'envergure synonyme d'emplois et d'indépendance économique.

Néanmoins, ce projet pharaonique soulève d'importantes questions, notamment environnementales. La construction d'une telle ferme aquacole pose question, notamment pour la Chambre territoriale des comptes qui relève l'absence d'étude d'impact environnemental<sup>56</sup>.

---

<sup>52</sup> STEIN, Arsène, « Mise au point et application de la réglementation sur la pêche des holothuries en Polynésie française » in : SPC Fisheries Newsletter, n°157, 2018, 20p.

<sup>53</sup> COUR DES COMPTES, CHAMBRE RÉGIONALE ET TERRITORIALE DES COMPTES, « Collectivité de la Polynésie française - Projet d'aquaculture industrielle de HAO », 2021.

<sup>54</sup> MORSCHEL, Jean, « L'atoll de Hao, entre réhabilitation des sites du CEP et enjeux de développement » in : *Hermès*, n° 65, no. 1, 2013, p. 64-66.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> COUR DES COMPTES, CHAMBRE RÉGIONALE ET TERRITORIALE DES COMPTES, « Collectivité de la Polynésie française - Projet d'aquaculture industrielle de HAO », *op. cit.*

Le Pays semble être peu regardant sur les études environnementales, au profit du développement économique que promet le projet.

En 2021, le Président Macron s'oppose au projet lors d'une entrevue télévisuelle, prenant au dépourvu les habitants de l'île, à commencer par la mairesse<sup>57</sup>. Tandis que la première pierre du projet a été posée en 2015, ce projet qualifié par le Président Macron « d'ubuesque » et aux investisseurs « douteux », a connu un coup d'arrêt, avec un sentiment d'abandon de la part des habitants en faveur du projet. Lors de cette déclaration, le Président Macron a notamment opposé au projet de ferme aquacole un projet d'implantation d'une compagnie du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) à Hao<sup>58</sup>.

Finalement, l'intervention française révèle la persistance d'un contrôle de l'État sur le territoire polynésien ainsi que la méfiance vis-à-vis des investissements chinois. Si l'autonomie renforcée dont bénéficie le territoire semble bafouée, l'État use d'arguments environnementaux pour intervenir dans les affaires internes du Pays. Finalement, l'atoll de Hao souvent relégué comme espace périphérique, se trouve à la fois pris au cœur d'un jeu entre puissance politique et économique entre la France, la Polynésie française et un investisseur chinois, ainsi qu'entre préservation et exploitation.

### ***Sentiment d'accaparement et souveraineté sur les ressources***

En Polynésie française, la ZEE, comme ses eaux adjacentes, sont réputées pour la prolifération de certaines espèces marines, à l'image des thonidés. Ces concentrations importantes de ressources halieutiques sont très prisées par les pays riverains de l'océan Pacifique qui disposent d'une flotte de pêche longue distance.

Depuis les années 1950, des navires de pêche étrangers sillonnent les eaux polynésiennes, principalement à la recherche de thonidés. En vertu d'accords de pêche, des palangriers Japonais et Coréens furent autorisés à pêcher dans la ZEE entre 1988 et 2000, activité concentrée autour des îles Marquises<sup>59</sup>. Troisième ressource financière après le tourisme et la perle, la pêche locale a toutefois été protégée avec l'adoption en 1997 d'une loi de Pays, n'autorisant dorénavant aucun navire étranger à pêcher dans les eaux territoriales<sup>60</sup>.

Le souci de préservation des ressources halieutiques est une préoccupation fréquente dans la société polynésienne, à la fois dans les institutions politiques et de gestion telle que la DRM, mais aussi auprès des pêcheurs et des habitants. En dehors de la pêche lagonaire, la pression sur les ressources halieutiques est contrôlée par des mesures d'interdiction de certaines techniques de pêche telles que la senne, limitant ainsi l'effort de pêche.

Néanmoins, les navires de pêche étrangers exercent leurs activités aux abords de la ZEE polynésienne et éveillent un sentiment de dépossession des ressources marines. Sont principalement présents des navires de pêche longue distance taïwanais et chinois, concentrant à eux seuls les trois-quarts des navires en présence, et dans une moindre proportion des navires

---

<sup>57</sup> GRIVOIS, Damien, « Projet aquacole de Hao : Des travaux et des dépenses sans effets » in : La dépêche de Tahiti, 2021.

<sup>58</sup> Les services de l'État en Polynésie française, « Rencontre avec la mairesse de Hao au RSMA-Pf pour préparer l'implantation d'une compagnie » in : Communiqués de presse, 2021.

<sup>59</sup> TAQUET, Marc, MISSELIS, Christophe, MOURIER, Johann, PONSONNET, Cédric, « Poissons pélagiques des Marquises » in : *Biodiversité terrestre et marine des îles Marquises, Polynésie française* (.d. Galzin R., Duron S.-D. & Meyer J.-Y.), Paris : Société Française d'Ichtyologie, p. 164-165.

<sup>60</sup> Article 1er, 1er alinéa de la délibération n°97-32 de l'Assemblée de Polynésie française du 20 février 1997 relative à l'exploitation des ressources vivantes de la mer territoriale et de la ZEE au large des côtes de la Polynésie française.

sud-coréens et vanuatais <sup>61</sup>. Tandis que ces navires ne privent pas directement les populations locales de ressources historiques, à l'image d'un « accaparement de l'océan » <sup>62</sup> *stricto sensu*, elles exercent de fortes pressions sur certaines espèces marines et exacerbent un sentiment de pillage des océans. Ces navires étrangers sont assimilés à des « racleurs d'océans » <sup>63</sup> <sup>64</sup>, usant de techniques prohibées en Polynésie française pour leurs effets néfastes, à la fois sur les espèces ciblées mais aussi sur les écosystèmes marins, à l'instar des captures accidentelles. Ce sentiment est renforcé par l'échouage sur les côtes polynésiennes de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dérivants. Grâce à leur capacité à créer des chaînes trophiques attirant de grandes quantités de thonidés, ces récifs artificiels mobiles seraient surtout lâchés par des senneurs de part et d'autre de la ZEE tout en étant localisés à l'aide de balises GPS (figure 4).



Figure 4 : Balises GPS de DCP dérivants suspendus à Taiohae, Nuku-Hiva, 06/05/2022 © Valentin Raymond

Or la flotte de pêche chinoise, par ailleurs largement médiatisée, cristallise en Polynésie française ce sentiment de pillage océanique doublé à l'idée que les efforts de pêche étrangers et polynésiens sont sans commune mesure. La présence fréquente de navires de pêche chinois au port de Papeete, l'échouage de plusieurs navires aux Tuamotu sont autant d'éléments qui font naître des polémiques sur le pillage chinois dans les eaux polynésiennes.

<sup>61</sup> COUR DES COMPTES, CHAMBRE RÉGIONALE ET TERRITORIALE DES COMPTES, « *La Gestion et la protection de la Zone Économique Exclusive de Polynésie française* », Observations définitives, S2021-2342-1, 2021, p. 12.

<sup>62</sup> BENNETT Nathan James, GOVAN Hugh et SATTERFIELD Terre, 2015, « Ocean grabbing », in: *Marine Policy*, vol. 57, 2015, p. 61-68.

<sup>63</sup> CONTI, Anita, *Racleurs d'océans: Terre-neuve, Groënland, Labrador*, Paris, France, André Bonne, 1953, 301p.

<sup>64</sup> MAZÉ, Camille, CHERQUES, Camille, DANTO, Anatole, RÉVEILLAS, Justine, CAZÉ, Cosma, « Ocean Whistleblowers: Women's Contributions to Marine Knowledge and Conservation », in: *Revue Internationale d'Ichtyologie*, Saint-Pierre and Miquelon, vol. 46(4), 2022, p. 349-355.

Suite à la réforme de 1996 consacrant le statut d'autonomie renforcée à la Polynésie, l'État français conserve seulement ses prérogatives régaliennes sur l'espace maritime, en l'occurrence en matière de surveillance et de défense. Si le Pays est compétent en matière d'exploitation de la ZEE, il incombe donc à l'État français de contrôler la zone et notamment en ce qui concerne les activités de pêche. Si les autorités du Pays et de l'État affirment que la ZEE ne fait l'objet d'aucune pêche illégale de la part de navires étrangers, le sentiment de pêche illégale et de pillage persiste au sein de la population locale. En 2020, une pétition relative à l'interdiction de la pêche thonière chinoise en Polynésie française lancée avait ainsi recueilli 15 000 signatures.

## Conclusion

Les présences chinoises, parfois exagérées ou simplifiée, occupent à ce jour une place croissante dans les discours entourant les eaux polynésiennes, éveillant ou renforçant des revendications sociales et politiques, *a fortiori* dans un contexte de dégradations environnementales. En attirant le regard sur la complexité des dynamiques à l'œuvre, ce chapitre s'inscrit dans le sillage de recherches qui se sont intéressées à l'évolution des relations entre la RPC et les îles du Pacifique-Sud<sup>65</sup>. Dans ce contexte, nous avons cherché à savoir dans quelles mesures les présences chinoises autour de l'économie bleue polynésienne, qu'elles soient réelles ou imaginées, étaient source de bouleversements du gouvernement de la mer et des relations entre humains et océan. Ce questionnement s'appuyait sur une anthropologie politique et environnementale, croisant recherches documentaires, analyse de discours et enquêtes ethnographiques.

Ainsi, l'arrivée à partir du XIXe siècle de travailleurs en Polynésie française rompt avec l'idée d'une présence chinoise récente et s'inscrit avant tout dans une histoire coloniale et globale. À ce jour, si la RPC montre un intérêt croissant bien que modeste en Polynésie française, ce territoire ultramarin demeure la chasse gardée de la France. Mais la balance commerciale déficitaire du territoire ultramarin et son autonomie grandissante force ses dirigeants à chercher à la fois des investissements étrangers, ainsi qu'à réduire sa dépendance économique vis-à-vis de l'Hexagone, à l'image des quelques rapprochements sino-polynésiens en matière d'économie bleue. Les présences chinoises contemporaines éveillent ainsi des conflits à la fois entre préservation et développement, mais aussi entre souverainetés françaises, polynésiennes et locales. Une étude de différents secteurs de l'économie bleue rend ainsi compte avant tout de la complexité des influences chinoises en Polynésie française, allant des marchés internationaux de la perle et de l'holothurie à une main-d'œuvre qualifiée pour la perliculture, ou encore à des sentiments d'exploitation abusive et de dépossession des ressources en thonidés. C'est aussi dans la manière dont sont reconfigurées les relations entre populations locales et océan que les présences chinoises se font ressentir. Les politiques de la mer, comme les populations locales, sont finalement prises entre exploitation des ressources et préservation, ou encore entre les conflits opposant l'État et le Pays.

Tandis que les relations internationales et la science politique avaient déjà fait la part belle aux relations entre la RPC et Pays insulaires du Pacifique<sup>66 67 68</sup>, ce chapitre avait pour ambition

---

<sup>65</sup> SMITH, Graeme, et WESLEY-SMITH, Terence, *The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands*, *op. cit.*

<sup>66</sup> AL WARDI, Sémir, REGNAULT, Jean-Marc, SABOURET, Jean-François, *L'Océanie convoitée: histoire, géopolitique et sociétés*, *op. cit.*

<sup>67</sup> AL WARDI, Sémir, REGNAULT, Jean-Marc, *L'Indo-Pacifique et les Nouvelles routes de la soie*, *op. cit.*

<sup>68</sup> SMITH, Graeme, WESLEY-SMITH, Terence, *The China Alternative: Changing Regional Order in the Pacific Islands*, *op. cit.*

première d'étudier ces relations au prisme de l'économie bleue d'une part et des relations entre environnement marin et communautés locales de l'autre. La Polynésie française, bien que territoire ultramarin français marqué par une organisation politique et institutionnelle singulière et la persistance de formes de colonialité des pouvoirs <sup>69</sup>, illustre en outre les transformations sociales et écologiques sous-jacentes à l'exploitation des océans.

Finalement, ce chapitre pourrait être complété par une analyse dédiée à chacun des secteurs de l'économie bleue, parcourant en profondeur leurs spécificités socio-historiques, les conséquences en matière de gouvernement de la mer ou encore les relations entre communautés locales et océan. D'autant que certains secteurs de l'économie bleue n'ont pas fait l'objet de ce chapitre, alors qu'ils revêtent des enjeux à la frontière de la préservation environnementale et de la souveraineté, de la gouvernance et du respect des droits et coutumes des populations locales, à l'image de l'exploitation minière en milieu marin <sup>70</sup>. Dans un contexte de changements globaux, il devient urgent d'étudier les présences chinoises dans le Pacifique-Sud non seulement pour ce qu'elles sont, mais aussi dans les reconfigurations sociales, écologiques et politiques qu'elles entraînent.

---

<sup>69</sup> MACLELLAN, Nic, « Stable, Democratic and Western: China and French Colonialism in the Pacific », *op cit.*

<sup>70</sup> TILOT, Virginie C., GUILLOUX, Bleuenn, WILLAERT, Klaas, MULALAP, Clément Y., BAMBRIDGE, Tamatoa, D'ARCY, Paul, MAWYER, Alexander, GAULME, François, KACENELENOBOGEN, Edwige, JEUDY DE GRISSAC, Alain, MORENO NAVAS, Juan, DAHL, Arthur, « The Concept of Oceanian Sovereignty in the Context of Deep Sea Mining in the Pacific Region », in: *Frontiers in Marine Science*, 8, 756072, 2021.